

USAGES AUTORISÉS	
RÉSIDENTIEL	
• R1	Unifamilial
• R2	Bi et trifamilial
• R3	Multifamilial
R4	Mixte
R5	Maison mobile
R6	Collectif
R7	Résidence en milieu agricole
COMMERCIAL	
C1 Commerces et services	
C1-1	Bureau privé & service professionnel
C1-2	Services personnels
C2 Commerce de vente au détail	
C2-1	Biens & services sans entreposage
C2-2	Biens et services avec entreposage
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers
C2-4	Commerces reliés aux véhicules
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques
C3 Commerce de gros	
C3	Vente en gros
C4 Hébergement, restauration, divertissement	
C4-1	Hébergement
C4-2	Restauration
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme
C4-4	Boissons alcoolisées
C4-5	Activités à caractère érotique
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels	
C5-1	Activités récréatives intérieures
C5-2	Activités récréatives extérieures
C5-3	Activités sportives intérieures
C5-4	Activités culturelles
C6 Établissements d'entreposage intérieur	
C6	Mini-entrepôts
INDUSTRIEL	
I1	Industrie artisanale
I2	Industrie légère
I3	Industrie lourde
I4	Industries d'extraction
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement
COMMUNAUTAIRE	
P1	Récréatif
P2	Institutionnel & administratif
• P3	Utilité publique
AGRICOLE	
A1	Culture
A2	Élevage
A3	Élevage à forte charge d'odeur
A4	Services, commerces et industries agricoles
A5	Usages agricoles spécifiques

NORMES D'IMPLANTATION	
BÂTIMENT PRINCIPAL	
hauteur minimale (m)	8
hauteur minimale (en étage)	1
hauteur maximale (m)	
hauteur maximale (en étage)	2
superficie d'implantation min. (m ²)	80
largeur min. (m)	8
STRUCTURE	
isolée	•
jumelée	•
contiguë	
MARGES DE RECUL	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	3 (0)
marge de recul arrière min (m)	5
RAPPORT	
nb logement max par bâtiment	12
% max d'occupation du sol (%)	40

BÂTIMENT ACCESSOIRE RÉSIDENTIEL	
marge de recul avant min (m)	5
marge de recul latérale min (m)	1,5
marge de recul arrière min (m)	1,5
distance du bâtiment principal (m)	3
hauteur maximale (m)	
superficie max d'implantation (m ²)	75
% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
Section 21	plaine inondable
Section 22	conservation
Section 24	patrimoine
	autres

NOTES	